

**WEB**

le site du SNE-FSU

<http://www.snefsu.org>

**SECRETAIRE BRANCHE  
Eau & Milieux Aquatiques**

**A. BARRERA**

04 26 22 32 34

[anahi.barrera@eurmc.fr](mailto:anahi.barrera@eurmc.fr)

**SECRETAIRES SECTIONS****AE ARTOIS PICARDIE**

**Patricia LEFEVRE**

03 27 99 90 91

[p.lefevre@eau-artois-picardie.fr](mailto:p.lefevre@eau-artois-picardie.fr)

**AE ADOUR GARONNE**

**Jean Jacques CHEVALIER**

05 59 80 77 92

[jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr](mailto:jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr)

**AE LOIRE BRETAGNE**

**Guillaume SAVIN**

02 38 51 74 96

[guillaume.savin@eau-loire-bretagne.fr](mailto:guillaume.savin@eau-loire-bretagne.fr)

**AE RHIN MEUSE**

**Vincent AIZIN**

03 87 34 48 07

[vincent.aizin@eau-rhin-meuse.fr](mailto:vincent.aizin@eau-rhin-meuse.fr)

**AE RHONE MEDITERRANEE CORSE**

**Fatiha EL MESAUDI**

04 26 22 30 22

[fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr](mailto:fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr)

**AE SEINE NORMANDIE**

**Sébastien BERNIOT**

02 35 63 77 85

[berniot.sebastien@aesn.fr](mailto:berniot.sebastien@aesn.fr)

**Adhérez au SNE-FSU**

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des personnels auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;

Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers.

## Sortie des emplois de la liste dérogatoire

### Mutualisation

### Sortie des emplois de la liste dérogatoire

Troisième réunion de travail programmée avec le DRH du Ministère avant l'été qui avait pour objectif de :

- finir le bilan partagé des conséquences de la loi Sauvadet pour la population des contractuels des Agences.
- partager l'impact de la titularisation sur les retraites.
- amélioration du quasi statut pour les personnels : sécurisation des emplois, mobilité, taux pro/pro.

L'administration n'est pas fermée à étudier certaines des propositions faites par le SNE-FSU :

- l'ouverture du 2<sup>ème</sup> grade de la catégorie C, une modification du décret des corps et grades ouverts aux concours réservés pour le Ministère est à prévoir.
- l'ouverture de concours sur titre pour le corps IPEF, après avoir pris connaissance des retours du premier concours sur titre ouvert à cette date.
- la reprise d'ancienneté pour les concours spécifique aux travailleurs handicapés.

Les refus de l'administration ont porté sur :

- l'ouverture de concours pour le corps des administrateurs civils.
- la reprise de l'ancienneté telle qu'elle est actée dans nos contrats.

Aucune garantie n'a été apportée sur le maintien du régime indemnitaire lors de l'année de stage pour les filières techniques.

En cas de titularisation, le SNE-FSU demande l'utilisation des modulations des régimes indemnitaires pour maintenir les agents au plus près de leur dernière

rémunération, voire au-delà pour compenser les conséquences indirectes du reclassement (retraites, blocages d'avancement et de promotion...).

Les services RH des Agences seront formés afin de pouvoir répondre aux demandes des agents sur des simulations avant le passage des concours. La DRH du ministère fournira des simulations aux lauréats des concours avant la prise de décision pour accepter ou non la titularisation.

**Les retraites (pensions) :** des fiches complètes sur le régime général et le régime Fonction Publique nous seront fournies. Une fiche opératoire sera également fournie pour permettre aux agents de faire leurs simulations.

L'administration partage l'analyse du Sne-FSU, les pensions sont le point noir de la titularisation.

Une titularisation en cours de carrière vous conduira à devenir polypensionné, situation particulièrement défavorable pour les raisons suivantes :

- la diminution du salaire moyen de référence pour la part régime général, sauf à avoir passé 25 ans de rémunération au-dessus du plafond de la sécurité sociale.
- la baisse de la retraite IRCANTEC du fait de l'attribution d'un nombre de points plus important à l'approche de la fin de carrière.
- le risque de non-atteinte du même indice terminal que votre grille de contractuel.

#### **Amélioration du quasi statut :**

**Mobilité :** ce point est reporté au 18 juillet, l'administration attend toujours la réponse de la Fonction Publique à son projet de circulaire. Nous avons réitéré notre demande pour que des pistes plus sûres, intégration législative et/ou réglementaires qu'une circulaire soient étudiées.

Nous nous réjouissons que **toutes** les organisations syndicales soient désormais en phase pour demander à aller plus loin qu'une circulaire.

**Sécurisation des postes et des emplois :** c'est la priorité pour le Sne-FSU. Nous demandons des garanties et une expertise juridique.

Concernant l'expertise juridique le Sne-FSU a évoqué entre autres deux points qui devraient être étudiés :

- la notion de transfert de contrat entre agences.
- une obligation de reclassement à situation géographique et d'emploi équivalente, et non une simple proposition.

**Taux pro/pro :** nos demandes portent sur un réajustement du taux, bien trop faible aujourd'hui pour permettre une évolution des carrières des agents (un taux de 10 % serait le minimum nécessaire), et une inscription pérenne d'un taux plancher dans les statuts. Le DRH propose une piste sur le maintien d'un âge moyen, proposition à expertiser.

Les organisations syndicales représentatives et le DRH sont d'accord sur le principe d'une règle de calcul des taux pro/pro afin de garantir un maintien des taux et éviter l'arbitraire du guichet unique.

**Le Sne-FSU demande que soit également étudiée l'augmentation du passage de catégorie à la compétence.** De nouveaux taux doivent garantir ces évolutions de carrière après la sortie de liste dérogatoire, taux comparables à ceux observés ces 10 dernières années.

Le Sne-FSU a rappelé sa volonté d'étudier le 18 juillet la revalorisation des grilles indiciaires et des primes du statut.

Le Sne-FSU a interrogé le DRH sur sa rencontre avec le cabinet du ministre et ses échanges sur la sortie de liste dérogatoire pour les agences.

### **Mutualisation :**

La DEB souhaite lancer cet été une consultation pour une prestation sur la mutualisation des Agences (bilan de ce qui a été réalisé et propositions pour aller plus loin).

Nos craintes sur le fait que cette étude soit tournée sur la seule finalité de réduction des effectifs ont bien été confirmées à la lecture du cahier des charges proposé. Le principe d'étudier les possibilités d'optimisation du fonctionnement du système interagences n'est pas mauvais en soi. Cependant il n'est pas acceptable que cette étude puisse avoir comme principale finalité de trouver de nouvelles possibilités de réduire les moyens et les plafonds d'emplois par anticipation d'une hypothétique demande du gouvernement, alors que les missions des agences sont en constante augmentation. Le DEB s'en défend mais ne se positionne pas comme voulant défendre réellement nos moyens face à Bercy.

**En l'état, il ne peut donc être question de cautionner ou d'accompagner cette étude.**

Le cahier des charges comporte beaucoup d'ambiguïtés, de « formulations repoussoir » et il est inacceptable sur certains volets (dont le dialogue social !!).

En l'absence de commande politique pour ce chantier mutualisation et du fait de sa concomitance avec la mise en œuvre du décret-liste, nous avons demandé le report de l'étude. Le décret-liste peut en effet avoir des incidences fortes sur nos emplois et être légitimement très mal vécu par les agents.

La DEB a refusé ce report en prétextant l'importance de montrer que les Agences sont dans une dynamique de questionnement. Suite aux différentes remarques, une nouvelle version du cahier des charges nous sera rapidement proposée.

Nous serons très vigilants au déroulé de cette étude compte tenu des risques encourus (uniformisation, réorganisations, RPS, mobilités, évolution ( ?) du système, etc).

**Vous pouvez compter sur notre vigilance sur ce sujet très sensible.**